



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid  
Receiving - PWGSC  
1550 Avenue d'Estimauville  
1550 D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**LETTER OF INTEREST  
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
TPSGC - PWGSC  
601 - 1550 Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Chambres environnementales	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-176259/C	<b>Date</b> 2017-03-29
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-176259	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCW-029-17082
<b>File No. - N° de dossier</b> QCW-6-39253 (029)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-04-18</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Laliberté Seyer, Arlow	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcw029
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2824 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> RDDC-R ET D DÉFENSE CANADA-VALCARTIER DRDC-DEFENCE R&D CANADA-VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE BATISSE 53 QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## **DR/LI W7701-176259**

### **TITRE : Chambres environnementales en température et en humidité**

**La présente demande de renseignements (DR) n'est pas une demande de propositions (DP), et aucun contrat ne sera attribué en raison seulement de celle-ci.**

#### **Note à l'intention des fournisseurs intéressés :**

La présente DR ne constitue pas un appel d'offres ni une DP. Elle ne donnera pas lieu à la conclusion d'un accord ou d'un contrat. De plus, elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Enfin, elle ne doit pas être considérée comme un engagement à l'égard de la publication d'une demande de soumissions subséquente ou de l'attribution d'un ou de plusieurs contrats pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à cette DR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette DR.

#### **1. But et nature de la demande de renseignements (DR)**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sollicite les commentaires de l'industrie relativement à l'approvisionnement de chambres environnementales en température et en humidité.

Les objectifs de cette DR sont les suivants :

- aider à appuyer une demande de propositions (DP) potentielle;
- obtenir un devis estimatif pour les chambres environnementales en température et en humidité;
- demander la faisabilité du concept proposé.

---

## 2. Renseignements généraux

Recherche et développement pour la Défense Canada(RDDC) – Centre de recherches de Valcartier cherche à obtenir de l’information de l’industrie afin d’appuyer une DP potentielle qui aurait pour objectif l’achat de 3 chambres environnementales en température et en humidité qui seront utilisées au laboratoire de balistique d’armes légères et au laboratoire balistique de petit calibre pour le conditionnement d’échantillons de toutes sortes. Deux (2) modèles de chambres doivent être achetées, un modèle de petit format de chambre intérieure (2x) et un modèle plus gros (1x) pour répondre aux besoins spécifiques des 2 laboratoires.

## 3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

Après la demande de lettre d’intérêt (LI), RDDC tentera de préparer un énoncé des travaux (EDT) à l’appui d’une DP qui sera publiée par TPSGC sur le site Web Achatsetventes.gc.ca. Le but du contrat serait de faire l’acquisition de 3 chambres environnementales en température et en humidité, avec des services de préparation et mise en marche, de formation, de maintenance et de calibration.

## 4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d’accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de soumissions :

- a) Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- b) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
- c) Loi sur la production de défense
- d) Stratégie d’approvisionnement en matière de défense (SAMD)
- e) Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi (PCF EE)

## 5. Calendrier

Pour la présentation des réponses, se reporter au calendrier suivant :

- Lettre d’intérêt (LI) déposée au plus tard le 19 avril 2017
- Publication de la DP (mai 2017)

## 6. Remarques importantes à l’intention des répondants

Les répondants intéressés peuvent présenter leur réponse à l’autorité contractante de TPSGC suivante **par courrier ou par télécopieur** :

Nom : Arlow Laliberté Seyer  
Titre : Agent d’approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1550, Avenue d’Estimauville, Québec, QC G1J 0C7  
Téléphone : 418-649-2824  
Télécopieur : 418-648-2209  
Courriel : [arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Les coordonnées d’une personne-ressource du répondant doivent être fournies dans la trousse.

La présente LI peut faire l’objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d’appels d’offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

Solicitation No – N° de l’invitation

W7701-176259

Client Ref No. – N° de réf. du client

W7701-176259

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

QCW-6-39253

Buyer ID – id de l’acheteur

QCW029

---

## **7. Date de clôture de la LI**

Les réponses à cette LI doivent parvenir à l’autorité contractante de TPSGC identifiée ci-dessus au plus tard le 19 avril 2017.

## **8. Rédaction de la lettre d’intérêt**

La partie A contient une description du besoin. On invite les fournisseurs à examiner la portée des travaux et à répondre aux questions de la partie B.

## **PARTIE A - BESOIN**

### **1. TITRE**

Chambres environnementales en température et en humidité

### **2. INTRODUCTION**

Recherche et développement pour la Défense Canada(RDDC) – Centre de recherches de Valcartier doit procéder à l’achat de 3 chambres environnementales en température et en humidité qui seront utilisées au laboratoire de balistique d’armes légères et au laboratoire balistique de petit calibre pour le conditionnement d’échantillons de toutes sortes. Deux (2) modèles de chambres doivent être achetées, un modèle de petit format de chambre intérieure (2x) et un modèle plus gros (1x) pour répondre aux besoins spécifiques des 2 laboratoires.

### **3. CONTEXTE**

Dans le cadre d’essais variés portants sur des équipements de protection du personnel militaire, sur la létalité de la munition et sur des armes, les laboratoires balistiques doivent régulièrement conditionner des échantillons selon des températures et des taux d’humidité bien précis. Par exemple, nous avons à conditionner des casques et plaques balistiques ainsi que de la gélatine et de la plasticine balistique. Les paramètres de conditionnement varient selon les protocoles de tests utilisés, mais nous utilisons régulièrement les conditionnements suivants :

- a) -54°C ou -40°C avec humidité relative non contrôlée;
- b) +4°C avec humidité relative non contrôlée
- c) +50°C avec humidité relative à 95%;
- d) +70°C avec humidité relative non contrôlée.

Les temps de conditionnement des échantillons sont généralement de 24 heures, mais les chambres environnementales doivent pouvoir conserver leurs paramètres sur plusieurs jours, car de nouveaux échantillons sont introduits dans les chambres de façon continue.

### **4. OBJECTIF**

L’objectif est de faire l’acquisition de 3 chambres environnementales en température et en humidité.

### **5. ACRONYMES**

CSA : [association canadienne de normalisation](#)

## 6. BESOINS

L’entrepreneur doit fournir un total de 3 chambres environnementales en température et humidité, dont 2 chambres de petit format et 1 chambre de grand format répondant aux spécifications énumérées dans la section « 7. Livrables ». À titre d’information :

- Les 2 chambres de petits formats seront localisées dans un local climatisé, mais le dégagement de chaleur des chambres doit être le plus faible possible afin d’éviter une surchauffe.
- La chambre de grand format sera principalement utilisée pour conditionner des plaques de blindage opaque ou transparent pouvant avoir une masse de 150 kg.
- Aucun échantillon à conditionner pour les 2 formats de chambre ne dégagera de la chaleur.

## 7. LIVRABLES

L’entrepreneur doit fournir les livrables suivants. Les livrables doivent rencontrer les exigences techniques minimales énumérées en sous-point :

### 7.1 Chambres environnementales, petit format

Quantité requise : 2

<b>7.1.1 Température</b>
7.1.1.1 Plage de température de -65°C à +175°C.
7.1.1.2 Vitesse de régulation de +85°C à -40°C en 40 minutes ou moins (chambre vide).
7.1.1.3 Vitesse de régulation de -40°C à +85°C en 20 minutes ou moins (chambre vide).
7.1.1.4 Régulation de la température avec une fluctuation minimale et maximale de 0.5°C du point de consigne et une uniformité minimale et maximale de 2°C.
<b>7.1.2 Humidité</b>
7.1.2.1 Plage d’humidité relative de 10% à 98%.
7.1.2.2 Régulation du taux d’humidité relative avec une fluctuation minimale et maximale de 3% du point de consigne et une uniformité minimale et maximale de 3%.
<b>7.1.3 Dimensions et masse supportée</b>
7.1.3.1 Dimensions intérieures minimales: 23.6" (600mm) de largeur, 24" (610mm) de profondeur et 24" (610mm) de hauteur.
7.1.3.2 Dimensions extérieures maximales, incluant les poignées, la fenêtre et le panneau de contrôle : 41" (1041mm) de la largeur, 57" (1448mm) de profondeur et 80" (2032mm) de hauteur.
7.1.3.3 Le plancher intérieur de la chambre doit pouvoir supporter une masse de 90 kg répartie sur une surface de 16" (406 mm) par 18" (457 mm).

<b>7.1.4 Caractéristiques</b>
7.1.4.1 Réfrigération en cascade avec 2 compresseurs ayant une puissance maximale de 1.5 h.p chacun.
7.1.4.2 Système de chauffage intégré ou tout autre système ne nécessitant pas l'usage d'un essuie-glace pour éliminer la buée sur la fenêtre de la chambre.
7.1.4.3 Minimum de 2 étagères fabriquées en acier inoxydable ajustable ayant une capacité d'au moins 16 kg chacune.
7.1.4.4 Recouvrement intérieur de la chambre en acier inoxydable avec des joints expansibles permettant la dilatation thermique.
7.1.4.5 Doit être muni d'un système de purification et de recirculation d'eau pour l'humidité.
7.1.4.6 Système de protection des limites haute et basse température. Le système doit être en mesure d'interrompre la mise en marche de l'appareil lorsque les limites de haute et basse température prescrites par l'utilisateur sont atteintes.
7.1.4.7 La chambre environnementale doit être construite de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un système indépendant pour drainer les eaux utilisées par le système d'humidité lorsque l'appareil est utilisé à des niveaux de température sous 0°C.
7.1.4.8 Système de dégivrage pour éviter l'accumulation de glace sur le serpentin lorsqu'opéré pendant une longue période (plus de 24 heures).
7.1.4.9 L'agent réfrigérant doit être conforme au règlement fédéral sur les halocarbures de la loi canadienne sur la protection de l'environnement.
7.1.4.10 L'appareil est doté d'un luminaire à l'intérieur de la chambre environnementale.
7.1.4.11 Le système de réfrigération de l'appareil ne doit pas nécessiter de recourir à un système indépendant de refroidissement.
7.1.4.12 L'appareil doit être construit selon les spécifications électriques CSA.
7.1.4.13 Configuration électrique : 240 V, 1 phase et 60 Hz.
7.1.4.14 Doit être muni d'un port d'accès entre 7.5 et 10 cm de diamètre.
7.1.4.15 Doit inclure le manuel d'utilisation et d'entretien en anglais et/ou français incluant: les plans et schémas des circuits électriques, les codes d'accès aux logiciels d'opération, les plans du système de réfrigération, les plans du boîtier de l'appareil et des composantes, les modalités de la garantie et le certificat de calibration.

## 7.2 Chambre environnementale, grand format

Quantité requise: 1

<b>7.2.1 Température</b>
7.2.1.1 Plage de température de -65°C à +175°C.
7.2.1.2 Vitesse de régulation de +85°C à -40°C en 50 minutes ou moins (chambre vide).
7.2.1.3 Vitesse de régulation de -40°C à +85°C en 30 minutes ou moins (chambre vide).
7.2.1.4 Régulation de la température avec une fluctuation minimale et maximale de 0.5°C du point de consigne et une uniformité minimale et maximale de 2°C.
<b>7.2.2 Humidité</b>
7.2.2.1 Plage d'humidité relative de 10% à 98%.
7.2.2.2 Régulation du taux d'humidité relative avec une fluctuation minimale et maximale de 3% du point de consigne et une uniformité minimale et maximale de 3%.
<b>7.2.3 Dimensions et masse supportée</b>
7.2.3.1 Dimensions intérieures minimales: 35.4 " (900mm) de largeur, 35.4" (900mm) de profondeur et 35.4 " (900mm) de hauteur.
7.2.3.2 Dimensions extérieures maximales, incluant les poignées, la fenêtre et le panneau de contrôle : 58" (1473mm) de la largeur, 72" (1829mm) de profondeur et 92" (2337mm) de hauteur.
7.2.3.3 Le plancher intérieur de la chambre doit pouvoir supporter une masse de 150 kg répartie sur une surface de 35.4" (900 mm) par 35.4" (900mm).
<b>7.2.4 Caractéristiques</b>
7.2.4.1 Réfrigération en cascade avec 2 compresseurs ayant une puissance maximale de 2.0 h.p. chacun.
7.2.4.2 Système de chauffage intégré ou tout autre système ne nécessitant pas l'usage d'un essuie-glace pour éliminer la buée sur la fenêtre de la chambre.
7.2.4.3 Minimum de 2 étagères fabriquées en acier inoxydable ajustable ayant chacune une capacité d'au moins 16 kg.
7.2.4.4 Recouvrement intérieur de la chambre en acier inoxydable avec des joints expansibles permettant la dilatation thermique.
7.2.4.5 Doit être muni d'un système de purification et de recirculation d'eau pour l'humidité.
7.2.4.6 Système de protection des limites haute et basse température. Le système doit être en mesure d'interrompre la mise en marche de l'appareil lorsque les limites de haute et basse température prescrites par l'utilisateur sont atteintes.

7.2.4.7 La chambre environnementale doit être construite de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un système indépendant pour drainer les eaux utilisées par le système d'humidité lorsque l'appareil est utilisé à des niveaux de température sous 0°C.

7.2.4.8 Système de dégivrage pour éviter l'accumulation de glace sur le serpentin lorsqu'opéré pendant une longue période (plus de 24 heures).

7.2.4.9 L'agent réfrigérant doit être conforme au règlement fédéral sur les halocarbures de la loi canadienne sur la protection de l'environnement.

7.2.4.10 L'appareil est doté d'un luminaire à l'intérieur de la chambre environnementale.

7.2.4.11 Le système de réfrigération de l'appareil ne doit pas nécessiter de recourir à un système indépendant de refroidissement.

7.2.4.12 L'appareil doit être construit selon les spécifications électriques CSA.

7.2.4.13 Configuration électrique : 208 V, 3 phases et 60 Hz.

7.2.4.14 Doit être muni d'un port d'accès entre 7.5 et 10 cm de diamètre.

7.2.4.15 Doit inclure le manuel d'utilisation et d'entretien en anglais et/ou français incluant: les plans et schémas des circuits électriques, les codes d'accès aux logiciels d'opération, les plans du système de réfrigération, les plans du boîtier de l'appareil et des composantes, les modalités de la garantie et le certificat de calibration.

### 7.3 Préparation et mise en marche

Quantité requise: 1

#### 7.3 Préparation et mise en marche

7.3.1 L'entrepreneur doit faire la préparation et la première mise en marche des 2 chambres environnementales de petit format lorsqu'elles seront installées au laboratoire d'armes légères du Centre de recherches de Valcartier.

7.3.2 L'entrepreneur doit faire la préparation et la première mise en marche de la chambre environnementale de grand format lorsqu'elle sera installée au laboratoire de petit calibre du Centre de recherches de Valcartier.

7.3.3 L'entrepreneur doit s'assurer que les 3 chambres environnementales sont pleinement fonctionnelles et prêtes à être utilisées à la fin de la préparation et de la mise en marche.

## 7.4 Formation

Quantité requise: 1

### 7.4 Formation

7.4.1 Une formation respectant ces directives doit être donnée :

- L'entrepreneur doit fournir une formation sur l'utilisation des 3 chambres environnementales pour un maximum de 6 participants.
- La formation doit se faire au RDDC - Centre de recherches de Valcartier et doit être d'une durée de 1 à 2 journées.
- La formation doit être donnée entre le mois d'avril et mai 2017. La coordination de cette formation doit être faite avec un représentant de RDCC Valcartier pour que cette formation soit donnée dans les meilleurs délais à la convenance de RDDC Valcartier.
- À la fin de la formation, les employés de RDDC devront être en mesure de faire fonctionner chacune des chambres environnementales en employant les fonctions de cycle, de programmation, d'alarme, etc. et d'avoir les connaissances suffisantes pour solutionner des problèmes pouvant survenir avec le panneau de contrôle.

## 7.5 Maintenance

Quantité requise: 10 (chacun des 10 services de maintenance doit couvrir les 3 chambres environnementales)

### 7.5 Maintenance

7.5.1 Pour chacune des 3 chambres environnementales, l'entrepreneur doit fournir une maintenance préventive biannuelle sur une période de 5 ans. Les éléments suivants doivent être effectués (liste non exhaustive) :

- Vérifier l'état général de l'appareil;
- Inspecter le centre de commande;
- Inspecter le système électrique (fan, compresseur, mise à la terre, résistances des composantes électriques, chauffage, moteurs, etc.)
- Vérifier l'ampérage des éléments chauffants, compresseurs, système d'humidité;
- Vérifier le système de chauffage, de refroidissement et d'humidification;
- Lubrifier les composantes;
- Nettoyer les grillages d'air;
- Vérifier les pressions du réfrigérant;
- Vérifier et ajuster les alarmes de température et d'humidité
- Vérifier l'état des courroies et les changer au besoin.

7.5.2 Pour chacune des 3 chambres environnementales, un rapport de maintenance doit être fourni indiquant les travaux qui ont été faits et les pièces qui devront être remplacées.

---

## 7.6 Calibration

Quantité requise: 5 (chacun des 5 services de calibration doit couvrir les 3 chambres environnementales)

7.6 Calibration
7.6.1 Pour chacune des 3 chambres environnementales, l'entrepreneur doit effectuer une calibration annuelle sur une période de 5 ans portant sur les points suivants :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Calibrer les contrôles de température;</li><li>- Calibrer les contrôles d'humidité.</li></ul>
7.6.2 Pour chacune des 3 chambres environnementales, un rapport de calibration avec un certificat d'étalonnage à quatre points doit être fourni.

## 8. LANGUE DE TRAVAIL

La préparation et la mise en marche, la formation, la calibration, et la maintenance doivent être fournies en français ou en anglais.

## 9. LIEU DE TRAVAIL

L'entrepreneur doit se déplacer à l'adresse suivante pour effectuer les tâches énumérées ci-dessous :

**Adresse :** Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier  
Bâtiment 251, local 110 / local 101  
2459 route de la Bravoure  
Québec, Québec.  
G3J 1X5  
Canada

**Tâche :** Préparation et mise en marche

**Durée :** 1 jour

**Fréquence :** 1 fois

**Tâche :** Formation

**Durée :** 1 à 2 jours

**Fréquence :** 1 fois

Solicitation No – N° de l'invitation

W7701-176259

Client Ref No. – N° de réf. du client

W7701-176259

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

QCW-6-39253

Buyer ID – id de l'acheteur

QCW029

---

**Tâche** : Maintenance

**Durée** : 1 jour

**Fréquence** : 2 fois par an, pendant 5 ans. Un intervalle de 6 mois doit séparer chacune des maintenances.

**Tâche** : Calibration

**Durée** : 1 jour

**Fréquence** : 1 fois par an, pendant 5 ans. Un intervalle de 12 mois doit séparer chacune des calibrations.

---

## PARTIE B – QUESTIONS AUX ENTREPRENEURS

Les fournisseurs sont invités à répondre aux questions de la partie B.

Les réponses aux questions suivantes doivent donner de l'information sur les défis techniques et les problèmes commerciaux et budgétaires importants associés au projet décrit à la partie A.

Les réponses peuvent être présentées dans une des langues officielles du Canada (anglais ou français).

Remarques :

1. Les fournisseurs qui répondent à la présente demande de renseignements devraient indiquer leurs partenaires potentiels s'ils doivent enrichir l'expertise actuelle de leur entreprise.
2. Étant donné que la présente demande de renseignements n'est pas une demande de propositions (DP) et qu'aucun contrat ne sera attribué en raison seulement de la DP, le Canada se réserve le droit de regarder les réponses dès leur réception, c.-à-d. qu'il désire les consulter avant la date de clôture.

Les répondants sont invités à répondre aux questions suivantes de la présente DR :

- 1 Fournissez un point de contact advenant que d'autres questions ou précisions soient nécessaires.
- 2 Les spécifications préliminaires peuvent-elles être respectées? Si ce n'est pas le cas, précisez lesquelles et indiquez pourquoi. Peuvent-elles être améliorées?
- 3 Quelle est votre estimation des coûts et du temps requis pour ce besoin?
- 4 Certains éléments empêchent-ils l'entrepreneur de fournir les services énoncés à la partie A?
- 5 Considérant que la DP comprendra des exigences relatives à la sécurité (l'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur; les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur), est-ce que ces exigences pourraient occasionner des délais ou poser problème à l'entrepreneur?

### Communications pendant la période d'affichage

Toutes les **demandes de renseignement** doivent être envoyées à l'autorité contractante, de préférence par courriel à l'adresse [arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca), **au moins huit jours civils avant la date de clôture**. Pour les demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.